

APPENDICE

RÉPONSE À UNE QUESTION RELATIVE À L'EXPORTATION D'EAU AUX ÉTATS-UNIS

Question n° 2535—M. Irvine:

1. Quelle est l'attitude actuelle du gouvernement au sujet de l'exportation aux États-Unis des ressources hydrauliques du Canada?

2. Le Canada a-t-il un programme défini en vue de l'évaluation des ressources hydrauliques actuelles et éventuelles et, dans le cas de l'affirmative, en quoi consiste le détail de ce programme?

3. Le gouvernement a-t-il fait des études en vue de déterminer les besoins futurs en eau du Canada et la possibilité d'exporter de l'eau aux États-Unis et, dans le cas de l'affirmative, a) quand et par qui ces études ont-elles été faites et b) quelles étaient les attributions de ces personnes?

4. Le gouvernement a-t-il reçu du gouvernement des États-Unis une invitation à participer à un examen général de la question à longue portée de l'exportation de l'eau?

5. Le gouvernement reconnaît-il qu'il a des responsabilités à l'égard de la conservation des ressources hydrauliques, et existe-il un programme national de conservation (le terme comprenant ici la régularisation et la lutte contre la pollution)?

6. Le gouvernement tient-il présentement ou a-t-il tenu des conférences avec les gouvernements provinciaux au sujet des ressources hydrauliques et, dans le cas de l'affirmative, a) quand l'a-t-il fait et b) quels résultats ces conférences ont-elles donnés?

7. Quels sont les rouages existants qui permettent de donner suite aux recommandations de la Commission mixte internationale sur les ressources hydrauliques appartenant en tout ou en partie au Canada?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):
Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministère des Affaires extérieures m'informent comme il suit:

1. La politique actuelle du gouvernement relativement à l'exportation de l'eau a été exposée à la Chambre des communes le 28 juin 1966 par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (hansard, page 6997). En résumé, il a signalé que la question ne s'était pas posée de façon concrète parce qu'actuellement il n'y a ni acheteur ni vendeur. Afin de connaître nos besoins relatifs à la gestion interne de nos eaux et pour acquérir des connaissances qui permettront d'étudier les questions d'exportation qui pourront désormais se poser, le gouvernement du Canada a mis au point et est à mettre au point, directement et en collaboration avec les provinces, un nombre imposant de programmes destinés à accroître nos connaissances sur les ressources hydrauliques du Canada et qui permettront de trouver d'autres moyens de les mettre en valeur pour qu'elles répondent aux exigences actuelles et à venir dans les divers bassins et régions du Canada. Le gouvernement se propose d'élargir et d'accélérer ces programmes aussi rapidement que les ressources le permettent et que les ententes nécessaires avec les provinces pourront se faire.

Grâce aux travaux relatifs aux levés, à la cartographie, à l'inventaire des ressources et aux programmes de recherches déjà effectués, nous possédons aujourd'hui une masse considérable de données sur l'aspect quantitatif, qualitatif et potentiel de la mise en valeur des ressources hydrauliques des divers bassins hydrologiques du Canada. Dans plusieurs régions cependant les relevés ne sont pas suffisants et des programmes d'études sont en cours ou sont au stage de l'élaboration, et permettront de poursuivre systématiquement et rapidement l'inventaire des ressources, d'effectuer une planification d'ensemble et d'analyser la qualité des eaux.

Les données sur l'utilisation actuelle des eaux et sur les besoins à venir, dans tous les domaines et pour tous les bassins et régions du Canada sont actuellement insuffisantes pour les faire servir à la planification et à l'élaboration de lignes de conduite. Nous possédons des données pour les bassins qui ont fait l'objet d'études de planification conjointes fédérales-provinciales et pour certaines autres régions. Les programmes destinés à permettre un inventaire à l'échelle nationale de l'utilisation des eaux, à évaluer les besoins à venir, et, de façon plus générale, les études sur les répercussions économiques croissantes de la mise en valeur des ressources hydrauliques doivent être accrues rapidement en collaboration avec les provinces. Les programmes relatifs à ces domaines et à des domaines connexes sont présentement étudiés par les fonctionnaires du gouvernement et les discussions avec les provinces sont déjà commencées.

Les recherches et les études entreprises dans le cadre des programmes mentionnés ci-dessus ou par d'autres programmes devraient permettre aux gouvernements du Canada et des provinces de déterminer les besoins probables à venir dans les différents bassins et régions du Canada, la quantité d'eau nécessaire pour satisfaire ces besoins et les plans et programmes requis pour la mise en valeur. Ces recherches indiqueront aussi s'il y a ou s'il peut y avoir des surplus dans une région, que l'on pourrait exporter. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux en cause auront besoin de ces données et d'autres renseignements afin de mettre au point conjointement une ligne de politique d'exportation si jamais le gouvernement des États-Unis laisse entendre qu'il songerait à examiner la possibilité d'importer de l'eau du Canada. Ces travaux relèvent de la nouvelle Direction des eaux du ministère de